

CHARTRE ETHIQUE

NOS VALEURS

Le groupe EQUIP'AERO a construit son développement sur la base de valeurs, d'actions et de comportements mis en œuvre par ses dirigeants et ses salariés. Cette charte éthique a pour but de formaliser les valeurs que nous partageons afin que chacun dans le groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances. Cette charte s'inscrit elle-même dans le cadre de l'adhésion du groupe à la charte éthique des entreprises de la profession (GIFAS).

● Le respect de la loi

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur : droits de l'homme, normes de qualité, d'hygiène et de sécurité, environnement, corruption, fiscalité et concurrence.

● Le respect des individus

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO veillent à ne pratiquer aucune discrimination notamment basée sur les origines, le sexe, le handicap, la situation familiale, les opinions politiques ou religieuses, l'activité syndicale. Ce respect des individus et de leur diversité se retrouve dans le cadre des conditions de travail en général : embauche, formation, promotion.

● La satisfaction du client

Le Groupe EQUIP'AERO attache une importance capitale à la qualité des produits et services réalisés par chacune des sociétés du groupe. La haute performance dans la maîtrise technique et technologique des activités des sociétés du groupe constitue l'élément majeur de la renommée et de la réputation professionnelle d'EQUIP'AERO.

● Le respect de la sécurité du travail

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO maintiennent un environnement de travail sûr et sain par la mise en œuvre d'une politique de prévention en matière de santé et de sécurité du travail.

● Le respect de l'entreprise

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO veillent au respect de l'entreprise par la protection de son image et la préservation de ses installations.

● Le respect de l'environnement

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO sont attachées au respect de l'environnement et ont mis en place une politique environnementale reposant sur les principes fondamentaux :

- Conformité : affiner la maîtrise opérationnelle de nos activités
- Prévention : réaliser les exercices prévus
- Amélioration : optimiser nos consommations de ressources naturelles et améliorer l'information et notre communication environnementale.

● L'intégrité

Dans l'activité courante, les sociétés du groupe EQUIP'AERO ont pour principe l'intégrité et la loyauté qui doivent être la base des relations professionnelles incluant les clients, les fournisseurs, les dirigeants et les salariés entre eux.

● La neutralité politique

Les sociétés du groupe EQUIP'AERO observent une neutralité politique et s'interdisent tout financement de partis politiques, d'élus ou de candidats.

NOS COMPORTEMENTS

● L'engagement professionnel

Chacun des salariés des sociétés du groupe EQUIP'AERO, met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible afin de contribuer à la réalisation des objectifs de performance du groupe. Chacun doit agir en gardant à l'esprit les valeurs de l'entreprise et s'abstenir de tout acte de dénigrement. Chaque salarié assure qu'il rapportera aussitôt à sa hiérarchie toute conduite illégale ou malhonnête.

● Les rapports avec les clients

Chacun des salariés doit avoir pour priorité la satisfaction du client. La relation commerciale avec le client repose sur le respect des principes d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté et de confidentialité. Chaque salarié doit veiller à ce que les cadeaux et invitations offerts aux clients soient appropriés et conformes aux valeurs d'EQUIP'AERO.

● La confidentialité

Dans le cadre de ses fonctions chaque salarié peut disposer d'informations relatives aux clients, aux fournisseurs, aux sociétés du groupe et présentant un intérêt industriel, commercial ou financier. Il doit ainsi faire preuve de discrétion et en limiter la divulgation aux seules personnes de l'entreprise ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance. Chaque salarié doit restituer toutes les informations confidentielles (y compris toutes les copies) en cas de départ de l'une des sociétés du groupe EQUIP'AERO.

Chaque salarié doit également s'abstenir d'accéder aux données personnelles des collaborateurs ou de les stocker, sauf à disposer des autorisations nécessaires et d'en avoir impérativement besoin pour les activités de l'entreprise.

● Les conflits d'intérêts

Chacun des salariés des sociétés du groupe EQUIP'AERO doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de l'entreprise et son intérêt personnel. Chaque salarié assure qu'il n'utilisera pas de sa position pour obtenir des avantages personnels à travers une activité détournée, des informations privées ou un abus de position. En cas de conflit d'intérêt potentiel, il convient d'informer sa hiérarchie.

● La protection des actifs de l'entreprise

Les biens de l'entreprise ont pour objet de permettre aux salariés de réaliser les objectifs économiques d'EQUIP'AERO. Chaque salarié s'interdit toute utilisation personnelle des ressources de l'entreprise, d'avantages de la société, des clients et des fournisseurs. L'usage personnel des outils de communication (courrier électronique, téléphone, internet, etc.) peut être toléré dès lors qu'il est limité et n'empiète pas sur l'activité professionnelle. Tout usage inapproprié des systèmes d'information est interdit.

● Les rapports avec les fournisseurs

Chacun des salariés doit respecter les principes d'intégrité, de loyauté et d'impartialité dans le choix et le traitement des fournisseurs. Les salariés des sociétés du groupe EQUIP'AERO s'interdisent de solliciter ou d'accepter directement ou indirectement tous cadeaux ou avantages offerts par des fournisseurs ou des fournisseurs potentiels, qui ne soient pas conformes aux valeurs d'EQUIP'AERO.

● Les activités politiques

Chaque salarié participant à des activités politiques doit indiquer clairement qu'il ne représente en aucune façon EQUIP'AERO. D'une manière générale, chaque salarié s'interdit tout acte de prosélytisme au sein de l'entreprise.